



**CONFERENCE DIPLOMATIQUE POUR L'ADOPTION D'UNE  
CONVENTION SUR LES REGLES DE DROIT MATERIEL  
APPLICABLES AUX TITRES INTERMEDIÉS  
Session finale**  
Genève, 5 - 9 octobre 2009

UNIDROIT 2009  
CONF. 11/2 – Doc. 33 Corr.  
Original: anglais / français  
8 octobre 2009

## **PROJET D'ACTE FINAL**

**de la session finale de la Conférence diplomatique pour l'adoption d'une  
Convention sur les règles de droit matériel applicables aux titres intermédiés,  
tenue sous les auspices de l'Institut international pour l'unification du droit  
privé à Genève du 5 au 9 octobre 2009**

Les plénipotentiaires à la session finale de la Conférence diplomatique pour l'adoption d'une Convention sur les règles de droit matériel applicables aux titres intermédiés, tenue sous les auspices de l'Institut international pour l'unification du droit privé, se sont réunis à Genève à l'invitation du Gouvernement de la Confédération suisse, du 5 au 9 octobre 2009 afin de finaliser le *projet de Convention sur les règles de droit matériel applicables aux titres intermédiés*, préparé par quatre sessions d'un Comité d'experts gouvernementaux de l'Institut international pour l'unification du droit privé et une première session de ladite Conférence diplomatique, tenue à Genève du 1<sup>er</sup> au 12 septembre 2008.

Des représentants des Gouvernements de [...] Etats ont participé à la Conférence.

Les représentants des Gouvernements des [...] Etats ci-après ont présenté des lettres de créances en bonne et due forme:

[ A compléter après l'adoption du Rapport du Comité de vérification des pouvoirs ]

Les [...] Etats ci-après ont également participé à la Conférence:

[ A compléter après l'adoption du Rapport du Comité de vérification des pouvoirs ]

La Communauté européenne a également participé à la Conférence.

Les [...] Organisations et groupes internationaux ci-après étaient représentés par des observateurs:

[ A compléter après l'adoption du Rapport du Comité de vérification des pouvoirs ]

La Banque centrale européenne (BCE) a également participé à la Conférence en tant qu'observateur.

La Conférence a élu Président M. Dáithí Ó Ceallaigh (Irlande) et a aussi élu les Vice-Présidents suivants:

M. Harold Burman (Etats-Unis d'Amérique)  
M. Robert Patch (Australie)  
M. Alexandre Pinheiro Dos Santos (Brésil)  
M. Narinder Singh (Inde)  
M<sup>me</sup> Maria Vermaas (Afrique du sud)

Le Secrétariat de la Conférence était composé comme suit:

*Secrétaire général* – M. José Angelo Estrella-Faria, Secrétaire général  
*Secrétaire exécutif et Responsable des services de la Conférence* – M<sup>me</sup> Marina Schneider, Fonctionnaire principale  
*Secrétaire adjoint et Responsable scientifique* – M. Thomas Keijser, Fonctionnaire principal  
*Secrétaire adjoint* – M. John Atwood, Fonctionnaire principal  
*Secrétaire adjoint* – M<sup>me</sup> Frédérique Mestre, Fonctionnaire principale

D'autres membres du personnel d'UNIDROIT ont également fourni des services à la Conférence.

La Conférence a institué une Commission plénière, qui a été présidée par Hans Kuhn (Suisse) et M. Ulrik Rammeskov Bang-Pedersen (Danemark) a été élu Vice-Président. La Conférence a également institué les comités suivants:

*Comité de vérification des pouvoirs*

Président: M. Mohammed Kawu Ibrahim / M. Edosa Kennedy Aigbekaen (Nigéria)

Membres: Argentine  
Australie  
Grèce  
Nigéria  
République de Corée

Conseiller: Suisse

*Comité de rédaction*

- Président: M. Hideki Kanda (Japon)
- Membres: Afrique du Sud/Nigéria  
Allemagne  
Belgique  
Brésil  
Canada  
Chili  
Etats-Unis d'Amérique  
Finlande/Suède  
France  
Japon  
Luxembourg  
Royaume-Uni  
Suisse
- Communauté européenne
- Observateurs: Banque centrale européenne  
Trade Association for the Emerging Markets

*Comité des dispositions finales*

- Président: M. Sébastien Cochard (France)
- Membres: Allemagne  
Argentine  
Canada  
Chine  
Etats-Unis d'Amérique  
France  
Italie  
Suisse

*Comité sur les marchés émergents et les questions de suivi et de mise en œuvre*

- Co-Présidents: M. Alexandre Pinheiro Dos Santos (Brésil)  
M<sup>me</sup> Niu Wenjie (Chine)
- Membres: Afrique du Sud  
Argentine  
Cameroun  
Chili  
Etats-Unis d'Amérique  
France  
Grèce  
Inde  
Japon  
Nigéria  
République de Corée

Communauté européenne

Observateurs: Indonésie  
Banque centrale européenne  
Conférence de La Haye de droit international privé (HCCH)  
EuropeanIssuers  
Trade Association for the Emerging Markets

Suite à ses délibérations, la Conférence a adopté le texte de la *Convention sur les règles de droit matériel applicables aux titres intermédiés* dont le texte figure en Annexe au présent Acte final.

Ladite Convention a été ouverte à la signature ce jour, à Genève.

Le texte de la Convention et des Résolutions adoptées par la Conférence sont sujets à vérification par le Secrétariat de la Conférence sous l'autorité du Président de la Conférence dans les [120 jours] à compter de la date du présent Acte, en ce qui a trait aux modifications linguistiques requises pour assurer la concordance des textes dans les deux langues officielles.

La Conférence a de plus adopté les Résolutions qui figurent en Annexe au présent Acte final.

EN FOI DE QUOI les représentants,

ONT SIGNE le présent Acte final,

FAIT à Genève, le neuf octobre deux mille neuf, en un seul exemplaire original, dont les textes anglais et français sont également authentiques.

Le Président

Le Secrétaire Général

**ANNEXE**

**Convention sur les règles de droit matériel applicables aux titres intermédiés**

[ A compléter après l'adoption du Rapport de la Commission plénière ]

**RESOLUTION N° XX****concernant le Commentaire officiel sur la Convention**

*LA CONFERENCE,*

*AYANT ADOPTE* la Convention sur les règles de droit matériel applicables aux titres intermédiés,

*CONSCIENTE* de la nécessité d'un Commentaire officiel sur ce texte comme aide pour ceux qui sont appelés à travailler avec cet instrument,

*RECONNAISSANT* l'usage croissant des commentaires de ce type dans le contexte des instruments techniques modernes de droit commercial,

*FELICITANT* les Editeurs, les auteurs, le Comité pilote et le Secrétariat d'UNIDROIT pour l'excellent travail accompli sur le projet de Commentaire officiel (CONF. 11/2 - Doc. 5); et

1. *DEMANDE* que soit finalisé le Commentaire officiel sur la Convention par le Président du Comité de rédaction, en étroite coopération avec un maximum de trois membres du Comité de rédaction, ainsi qu'avec le Secrétariat d'UNIDROIT,

2. *DEMANDE* à un Comité pilote composé du Président de la Commission plénière, du Président du Comité des dispositions finales, du Président du Comité de vérification des pouvoirs, des Co-Présidents du Comité sur les marchés émergents et les questions de suivi et de mise en œuvre, du Président du Groupe de travail sur l'insolvabilité et des Co-Présidents du Groupe de travail sur les systèmes de compensation et de règlement-livraison, de coordonner les travaux de finalisation du Commentaire officiel et de résoudre toute question liée à ce processus,

3. *DEMANDE* que le Secrétariat d'UNIDROIT diffuse la version finale du Commentaire officiel, reflétant les principes de base et les questions pertinentes considérées par la Conférence comme devant être traitées dans le Commentaire officiel à tous les Etats ayant participé à la négociation et aux observateurs participants au plus tard 12 mois après la session finale de la Conférence diplomatique en les invitant à présenter des observations sur ce projet [dans les deux mois suivant sa diffusion],

4. *EXPRIME* son souhait résolu qu'UNIDROIT fournisse les ressources suffisantes pour apporter son soutien efficace à la finalisation du Commentaire officiel,

5. *DEMANDE* que le Secrétariat d'UNIDROIT transmette une version finale révisée du Commentaire officiel à tous les Etats ayant participé à la négociation et aux observateurs participants dès que possible.